



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA QUÉBEC

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 21 février 2024 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Victoriaville, au 1, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Saint-Valère / M. Marcel Normand
Sainte-Hélène-de-Chester / M. Christian Massé
Chesterville / M. Vincent Desrochers
Ham-Nord / M. François Marcotte
Kingsey Falls / M. Christian Côté
Kingsey Falls / M. Christian Tisluck
Maddington Falls / M. Patrice Morin
Notre-Dame-de-Ham / M. Serge Tremblay
Saint-Albert / M. Dominique Poulin
Saint-Christophe-d'Arthabaska / M. Michel Larochelle
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard
Sainte-Élisabeth-de-Warwick / Mme Claire Rioux
Sainte-Séraphine / M. David Vincent
Saint-Louis-de-Blandford / M. Yvon Carle
Saint-Norbert-d'Arthabaska / M. Marcel Bélanger
Saint-Rémi-de-Tingwick / M. Mario Nolin
Saint-Rosaire / M. Harold Poisson
Saint-Samuel / M. Martin Tourigny
Saints-Martyrs-Canadiens / M. Gilles Gosselin
Tingwick / M. Réal Fortin
Victoriaville / M. Antoine Tardif
Warwick / Mme Noëlla Comtois
Daveluyville / Mme Christine Gentes, dument autorisée par résolution

Est/sont absents à cette séance :

Daveluyville / M. Mathieu Allard

Sont également présents à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et greffier-trésorier
Me Olivier Milot, greffier-trésorier adjoint

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Au moins un tiers des membres étant présents et représentant la moitié des voix, le préfet déclare la présente séance dûment convoquée et légalement tenue.

Le préfet, M. Christian Côté, maire de Kingsey Falls, préside la séance. Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-02-3129**

RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ – ENGAGEMENT DE LA MRC D'ARTHABASKA

(Dossier RG.20 Plan nature 2030 – Biodiversité)

ATTENDU le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

ATTENDU un déclin de la biodiversité, notée par la communauté scientifique, et qu'il y a une urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité;

ATTENDU les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

ATTENDU QUE la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration;

ATTENDU les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures;

ATTENDU QUE les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) de la MRC d'Arthabaska permettra l'atteinte des cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15) ainsi que d'agir concrètement pour la conservation de biodiversité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Vincent Desrochers, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska s'engage à :

- Procéder à l'adoption et à la mise en œuvre de son PRMHHN;
- Élaborer et mettre en œuvre un Plan d'adaptation aux changements climatiques suivant un soutien financier ministériel;
- Soutenir les projets de connectivité et d'aires protégées;
- Intégrer la biodiversité dans les projets de réaménagement;
- Travailler régionalement et localement à promouvoir et mettre en œuvre les cibles de conservation;
- Densifier à l'intérieur du périmètre urbain;
- Demander du financement pour la mise en œuvre des PRMHH;
- Demander d'être reconnu comme partenaire de premier choix par le MELCCFP;
- Promouvoir et mettre en œuvre les cibles du Plan nature 2030 à travers les divers projets de la MRC.

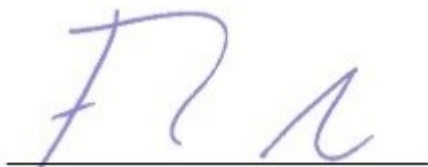
QUE la MRC d'Arthabaska demande à :

- Obtenir un soutien financier pour la mise en œuvre de son PRMHHN afin de :
 - Financer l'embauche d'une ressource pour la mise en œuvre de son PRMHHN;
 - Financer la valorisation de la biodiversité sur les terres publiques;
 - Financer le contrôle des espèces exotiques envahissantes (EEE) sur son territoire;
 - Financer les actions terrain afin de maintenir et améliorer la qualité des bassins versants des cours d'eau du territoire;
 - Identifier et caractériser les milieux d'intérêts à la protection ainsi que les services écologiques de ces milieux;
 - Acquérir des connaissances sur le territoire quant aux diverses espèces menacées, sensibles ou vulnérables, aux milieux humides, aux milieux hydriques et aux milieux boisés de son territoire;
 - Déterminer les méthodologies de protection et de conservation;
 - Évaluer la possibilité de financer un crédit de taxe émis aux propriétaires fonciers mettant en conservation leur propriété afin de stimuler la mise en protection de milieux d'intérêt sur le territoire;
 - Financer l'acquisition municipale de milieux d'intérêt à la conservation;
 - Entamer une réflexion à l'égard d'un encadrement pour la mise en place de crédit carbone sur le territoire;

- Obtenir un soutien financier pour évaluer et mettre en application des mesures de protection des bandes riveraines sur le territoire;
- Obtenir un soutien financier pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action sur les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska ce 29 février 2024.



Frédérick Michaud
Directeur général

150, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 1R9
T 819 752-2444 W www.regionvictoriaville.com